

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Trente-neuvième session
Genève, 18 – 22 mars 2019

ACCRÉDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur ad hoc à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe au présent document la demande contenant le noms de l’organisation qui, avant le 17 janvier 2019, a demandé à être accréditée à la trente-neuvième session du comité, ainsi que des renseignements biographiques sur cette organisation tels qu’ils ont été communiqués par celle-ci.

3. *Le comité est invité à examiner la demande d’accréditation en qualité d’observatrice ad hoc de l’organisation mentionnée dans l’annexe du présent document et à se prononcer à cet égard.*

[L’annexe suit]

Te Rūnanga o Toa Rangatira Inc.

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observatrice ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l'examen de cette demande d'accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Naomi Solomon' with the date '20/8/17' written below it.

Naomi Solomon

**Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc
auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources
génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}**

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Te Rūnanga o Toa Rangatira Inc.

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Te Rūnanga o Toa Rangatira Inc. est un organisme à but non lucratif et l'autorité tribale mandatée par la tribu Ngāti Toa (Maori - Nouvelle Zélande). C'est également l'organe qui administre le domaine et les biens de la tribu et s'occupe des questions politiques et publiques d'intérêt national, telles que les demandes de règlement du gouvernement, les pêches commerciales et coutumières, les services de santé, les relations avec les autorités locales, la gestion des ressources et de l'environnement, et toutes les questions de propriété intellectuelle liées au Haka Ka Mate (danse cérémonielle de guerre maorie), qui a été composé par Te Rauparaha, chef de la tribu Ngāti Toa.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

- Revitaliser et renforcer notre identité tribale
- Améliorer la santé et le bien-être de l'ensemble des familles tribales
- Développer une base économique durable
- Favoriser un environnement résilient pour soutenir les générations futures
- Bâtir une organisation solide fondée sur le leadership et les relations

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation : (veuillez utiliser une liste à puces)

- Fourniture de services de santé, de services médicaux et autres services sociaux
- Gestion des ressources environnementales, y compris les pêches et l'aquaculture
- Soutien pédagogique
- Administration du domaine tribal
- Traiter les questions politiques et publiques d'un point de vue tribal

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l'ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l'adresse grtkf@wipo.int.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

Le Haka Ka Mate est une expression culturelle bien connue. Il a été composé par le chef Te Rauparaha de la tribu Ngāti Toa; il est considéré comme l'un des trésors de cette tribu et fait partie intégrante de son histoire, de sa culture et de son identité. C'est pourquoi le gouvernement néo-zélandais a fait passer la loi de 2014 sur l'attribution du Haka Ka Mate. Te Rūnanga o Toa Rangatira a été chargée par l'iwi de protéger le haka Ka Mate contre toute utilisation culturellement inappropriée et offensante. En 2019, le gouvernement néo-zélandais réexaminera notre législation sur le droit d'auteur et la loi sur l'attribution du Haka Ka Mate. Le travail de l'IGC est pertinent compte tenu de l'impact que le traité qui est en cours de négociation aura sur la manière dont nos gouvernements perçoivent cette loi. Les intérêts autochtones en matière de propriété intellectuelle doivent être pris en compte dans le cadre des travaux de l'IGC.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Nouvelle-Zélande

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Coordonnées complètes de l'organisation :

Adresse postale :

PO Box 50355
Porirua 5024
New Zealand

N° de téléphone : +64 27 367 7418

N° de télécopieur :

Mél. : naomi@ngatittoa.iwi.nz

Site Web : www.ngatittoa.iwi.nz

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Naomi Salomon - Directrice, Ressources et communications

[Fin de l'annexe et du document]